

REF. PDIE	OBJET	REF. DISTRIB.
17.1	La fréquence de la télécommande centralisée est de 400 HZ	
18.1 et 18.2	<p>L'installation, la modification ou l'échange d'une IPE doit faire l'objet d'un avis d'installation.</p> <p>Le dispositif de verrouillage de la commutation réseau-secours doit exclure toute mise en parallèle ou renvoi de tension sur le réseau.</p> <p>Une plaquette d'avertissement  <b>"Attention tension étrangère, installation auto-productrice"</b>  doit être posée au point de sectionnement.</p> <p>Les modalités de mesure d'énergie doivent être approuvées par l'exploitant de réseau.</p>	
21.2	Formalités d'annonce	21.2
41	Voir instructions complémentaires	92.1
53	Voir instructions complémentaires	92.1
54.11	Le disjoncteur utilisé doit être du type débouchable	
54.21	Le disjoncteur utilisé doit être du type unipolaire	
57.1	Les prises pour cuisinière doivent être du type 25	
63.11	Les lave-linge et les séchoirs doivent être interruptibles durant les heures de pointe sauf s'ils sont raccordés après un compteur avec enregistrement de puissance.	
63.21	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la durée de chauffe est de 8 heures</li> <li>- les puissances de 3 kW et plus doivent être raccordées en triphasé.</li> </ul>	
63.22	Le contacteur avec réarmement manuel n'est pas autorisé.	
82	Toute installation temporaire sera raccordée par l'intermédiaire d'une armoire de chantier équipée d'un coupe-surintensité, d'un compteur et d'une prise CEE 63A. Cette armoire est posée par SEIC.	
92	<p><b>Instructions complémentaires concernant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les introductions et l'emplacement des appareils de tarification</li> <li>- les dispositions tarifaires</li> </ul>	92.1
<b>DISPOSITIONS PARTICULIERES</b>		<b>Edition 2003</b>
<b>SEIC VERNAYAZ</b>		<b>11.2.01</b>

RÉF. PDIE	OBJET	REF. DISTRIB.
<p><b>PDIE 41</b></p>	<p><b><i>Introduction dans les bâtiments</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le coffret d'introduction doit être accessible par tous les clients qui y sont raccordés.</li> <li>- Pour toutes les nouvelles constructions, les transformations importantes, les extensions avec installation du chauffage électrique, l'alimentation se fera par câble souterrain.</li> <li>- Une armoire équipée d'une serrure avec clé Kaba 5000 sera posée à l'extérieur et recevra le coffret d'introduction et les appareils de tarification.</li> <li>- 2 tubes de Ø 40 mm seront posés depuis l'armoire jusqu'au somo câble dans la fouille.</li> </ul>	
<p><b>PDIE 53</b></p>	<p><b><i>Emplacement des appareils de tarification</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les appareils de tarification sont posés dans l'armoire extérieure .</li> <li>- Dans les bâtiments nécessitant plus de 3 appareils de tarification, l'armoire extérieure n'est pas exigée. L'accès à ces appareils doit toutefois être garanti en tout temps. S'ils sont dans un local technique, celui-ci doit être équipé d'un cylindre Kaba 5000. Si cette dernière disposition n'est pas réalisable, une clé du local sera remise à SEIC SA.</li> </ul>	
	<p><b><i>Dispositions tarifaires</i></b></p> <p>Dans les installations soumises au tarif industrie avec enregistrement de la puissance, les applications thermiques (chauffage et boiler) seront raccordées sur un compteur séparé.</p> <p>Dans ce cas, un 2<sup>ème</sup> emplacement pour récepteur de télécommande doit être prévu.</p>	
<p><b>Instructions complémentaires</b></p>		<p><b>Edition 2003</b></p>
<p><b>SEIC VERNAYAZ</b></p>		<p><b>92.1</b></p>

REF. PDIE	OBJET	REF. DISTRIB.
<b><u>INSTALLATIONS PROVISOIRES</u></b>		
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>AI Avis d'installation (Intensité désirée)</li> <li>IAT Intervention sur appareils de tarification</li> <li><b>Adresse exacte et signature de la personne responsable du paiement</b></li> <li>Plan de situation</li> </ul>	
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>AA Avis achèvement</li> <li>RS Rapport de sécurité</li> </ul>	<b><u>Au plus tard 10 jours après la mise en service</u></b>
<b><u>INSTALLATIONS DEFINITIVES</u></b>		
<b><u>Nouvelles</u></b>		
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>AI</li> <li>Schéma de principe</li> <li>Demande de raccordement pour chaleur électrique</li> <li>Evaluation des perturbations dans les réseaux</li> <li>Plan de situation côté (mise à l'enquête)</li> </ul>	<p><b>2.25</b></p> <p><b>1.18</b></p>
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>IAT</li> <li>AA</li> <li>RS</li> </ul>	
<b><u>Extension</u></b>		
1	I dem mais avec N° des appareils existants Plan côté seulement si modification de la construction (annexe, etc ...)	
2	I dem	
<b><u>Le tarif définitif n'est mis en service qu'après réception des documents indiqués sous point 2</u></b>		
<b>FORMALITES D'ANNONCE</b>		<b>Edition 2003</b>
<b>SEIC VERNAYAZ</b>		<b>21.2</b>